

photocopie

30 Z. 399.



Département

de

SEINE et MARNE.

Inspection primaire

de

Melun.

Canton de Melun (nord.)

Commune de Seine-Pou.

Instituteur : S. Ganne.

1888.

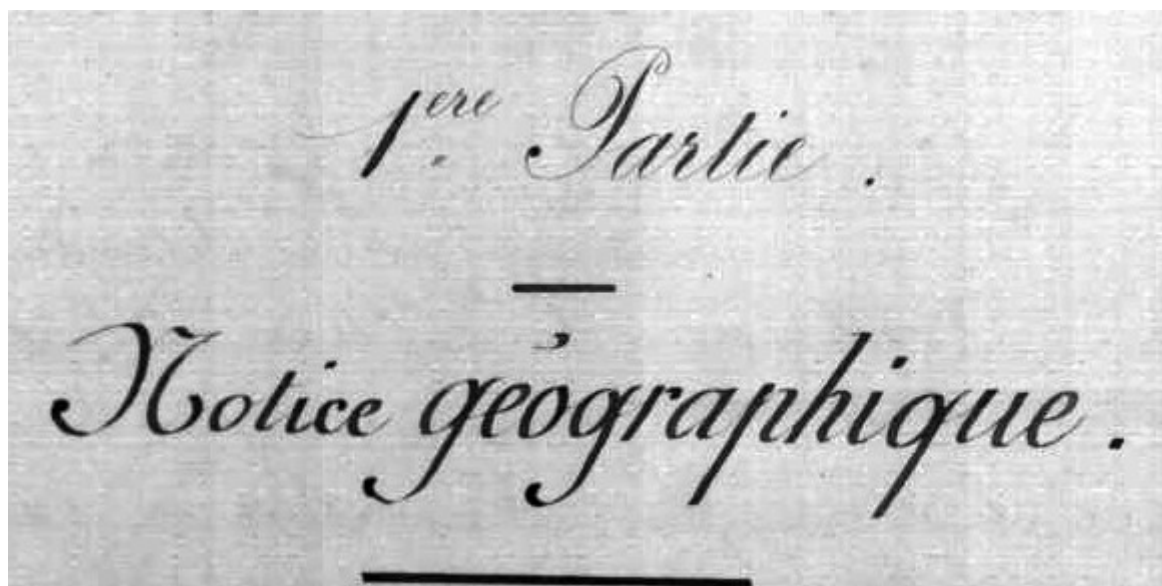
—

Ecole
de
Seine-Port

Notice
sur
Seine-Port.

Ouvrages consultés :

- *Panorama des rives de la Seine, De Paris à Montreuil, par M^s. M^s. Bazart & Moiray.*
 - *Seine-Port et S. Assise par M. Delaforge.*
 - *Registres des délibérations et autres documents communaux.*
-



Le village de Seine-Port, situé comme l'indique son nom, sur la rive de la Seine, à égale distance entre Melun et Corbeil, est un pays agréable à habiter. L'air y est pur, le terrain incliné favorise l'assainissement des rues. De jolies promenades dans les bois, le cours de la Seine avec ses rangées d'arbres et ses îlots garnis de massifs boisés, embellissent le paysage.

Du haut des coteaux environnants, la vue embrasse toute la vallée de la Seine, comme un magnifique panorama.

La Commune de Seine-Port est limitée, au nord, par les communes de Nandy et Savigny-le-Temple, à l'est par celle de Cesson, au sud par la commune de Boissise-la-Bertrand et la Seine, à l'ouest par la Seine qui la sépare du village de Saint-Fargeau.

La population officielle de Seine-Port est de 740 habitants, y compris les maisons de campagne dites de Croix Fontaine, le château et le Pavillon de Saint-Assise ; cependant, pendant l'été elle peut être évaluée à 850 par suite de l'arrivée des propriétaires d'une trentaine de maisons bourgeoises.

La superficie totale de la Commune est de 853 hectares dont les deux tiers environ, appartiennent au domaine de Saint-Assise :

Ces 853 hectares peuvent ainsi se décomposer :

Bois	530h
Terres labourables	115h
Vignes	20h
Prés	25h
Jardins et objets d'agrément	60h
Friches productives	65h
Sol des habitations et autres	31h

Le territoire de Seine-Port a une altitude très inégale : les points culminants ont de 80 à 82 mètres au dessus du niveau de la mer ; sur les bords du fleuve, l'altitude n'est que de 36 mètres seulement

La commune est située à 48°27'08" de latitude nord et à 0°13'46" de longitude est.

Elle est arrosée par deux cours d'eau : la Seine et le rû de Balory.

La Seine qui se dirige de l'est à l'ouest en formant de très grandes sinuosités, sépare les communes de Boissise-la-Bertrand et de Saint-Fargeau de celle de Seine-Port. Son cours large et profond, maintenu par le barrage de la Citanguette, renferme plusieurs îles : les unes, garnies d'arbres très élevés, reliées entre elles par plusieurs ponts, les autres couvertes de roseaux et d'arbustes verts, se détachant au milieu du fleuve, donnent à la vue un aspect des plus agréables.

Un bateau-lavoir «Le Figaro» donné en partie par M. de Villemessant et placé près d'elles, ajoute au pittoresque.

Le rû de Balory sur lequel existaient autrefois plusieurs usines, aujourd'hui abandonnées, traverse de l'est à l'ouest la Commune, et se jette dans le fleuve, en aval de Seine-Port, après avoir arrosé et embelli nombre de propriétés particulières importantes.

La Commune de Seine-Port est desservie par de nombreuses et belles voies de communication : le chemin de grande communication N°50 de Brie-Comte-Robert, à la Chapelle-la-Reine, et celui N°82 de Mormant à Seine-Port, traversent entièrement le pays.

Plusieurs autres chemins vicinaux ordinaires, d'un entretien parfait, rendent les relations faciles avec les communes voisines : Savigny-le-Temple, Cesson, Boissise-la-Bertrand et Corbeil.

De plus, le village est sillonné en tous sens de large et belles rues, il possède une place magnifique plantée de tilleuls.

Seine-Port, à peu de distance de Paris, correspond au moyen d'omnibus quatre et cinq fois par jour sur la ligne Paris-Lyon-Méditerranée, station de Cesson à 4 kilomètres 5 du village.

Pendant la belle saison, le bateau à vapeur le «Touriste» fait une fois par semaine, le jeudi, le service des voyageurs de Paris à Seine-Port, avec retour. Cependant ce retour n'étant que facultatif, des voitures à volonté sont à la disposition des voyageurs qui préféreraient revenir à Paris par voie ferrée. Seine-Port possède un bureau de poste et un bureau télégraphique.

La plus grande partie du territoire 530 hectares environ, est couverte de bois, et ce nombre, déjà énorme, s'accroît de jour en jour. Comme il a été dit précédemment, les deux tiers appartiennent à Madame la Princesse de Beauvau, propriétaire de Saint-Assise.

L'ensemble de ces bois ne constitue pas, cependant, une forêt proprement dite.

Les essences principales sont : le chêne, le charme, le bouleau et les pins.

Limité par la Seine, dont les bords sont, en certains endroits très escarpés, traversé par le rû de Balory qui forme une vallée assez profonde, le territoire de la commune de Seine-Port présente nécessairement un grand nombre d'accidents de terrain.

Le sol est, en général, sablonneux, seule, la partie du territoire, lieu dit «Les Carrières», limitrophe des Communes de Nandy et de Savigny est calcaire.

Ainsi qu'on a pu le voir par le petit nombre d'hectares de terres labourables, la population de la Commune n'est point agricole : elle n'est composée en grande majorité, que d'artisans.

Il n'existe, sur le territoire, qu'une ferme de peu d'importance, faisant partie du domaine de Saint-Assise. La culture des terres qui la composent consiste surtout en plantes fourragères destinées à la nourriture des vaches : la vente du lait étant d'un excellent rapport.

Les autres terres cultivables, formant un assez grand nombre de petites parcelles, sont réparties entre les petits propriétaires de la Commune.

Le sol produit du blé, du seigle, de l'avoine, des fourrages, des pommes de terre mais en quantité insuffisante pour les besoins de la Commune; les localités qui fournissent le nécessaire sont : Melun, Corbeil, Savigny, Cesson.

La culture de la vigne était assez prospère il y a quelques années : mais aujourd'hui elle est, pour ainsi dire, abandonnée : beaucoup de vignes ont été détruites et le terrain planté d'arbres fruitiers : poiriers et pommiers. Il est certain que dans un temps assez rapproché le territoire sera couvert de ces arbres.

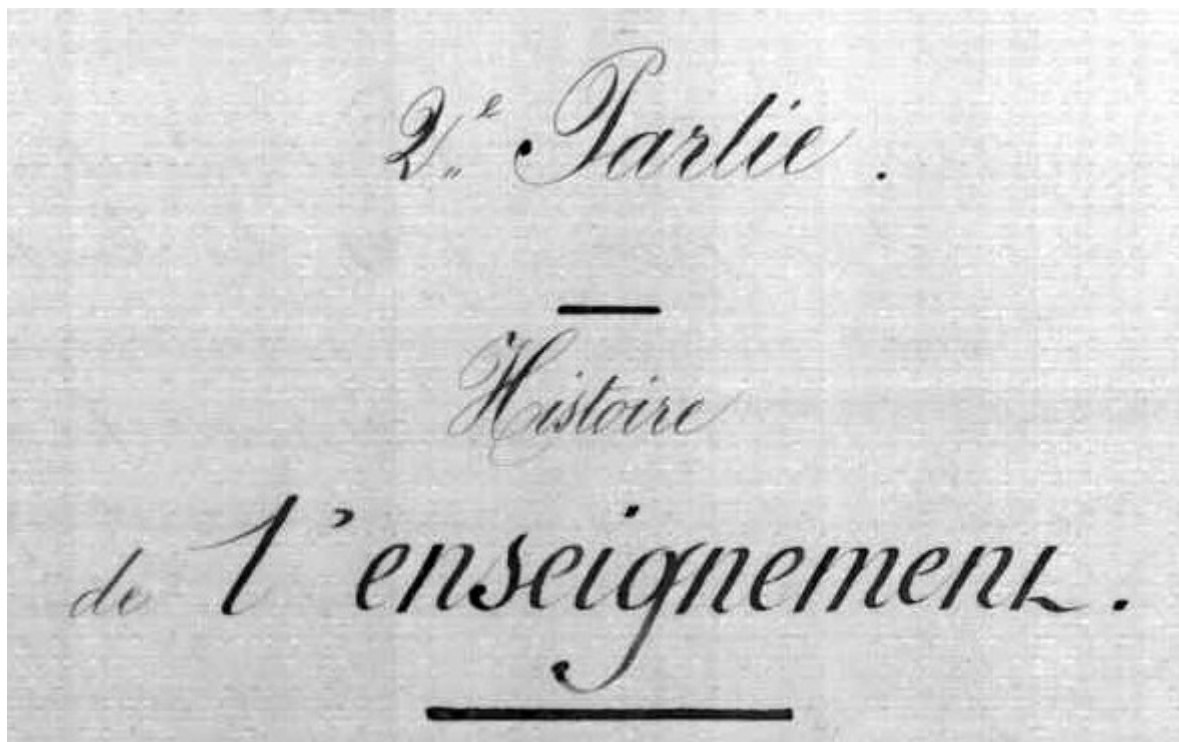
L'élevage du bétail est inconnu à Seine-Port; les chevaux, au nombre d'environ cinquante, sont, pour la plupart, des chevaux de luxe.

Le nombre des animaux de la race bovine ne dépasse pas trente cinq dont vingt quatre se trouvent à la ferme de l'Ormetteau.

Il y a sur le rû de Balory quatre moulins qui ne marchent plus faute d'eau dans les années de sécheresse.

Le moulin Paillard a été une féculerie (1845); la maison tout près une manufacture de ganses (1787-1825) et celle au dessous une fabrique de fleurs (1856)

L'extraction, le cassage et l'expédition de la pierre sur Paris forment depuis quelque temps une industrie importante. Le port, sur la Seine, reçoit particulièrement le bois provenant des coupes de Saint-Assise et le macadam.



La commune de Seine-Port possède actuellement deux écoles : une école laïque de garçons et une école congréganiste de filles avec pensionnat. Une école maternelle est jointe à cette dernière.

Les premiers documents indiquant que la commune possédait une école datent de 1738 : un acte d'inhumation du 16 juillet, dressé par le curé de Vert-Saint-Denis, porte pour témoin le sieur Louis Masson, maître des écoles de Saint-Port.

En 1739, le 15 Décembre, eut lieu le mariage de Messire Henri Jacques Dubort de Couvein, conseiller du roi, maître des eaux et forêts de la généralité de Lyon, avec Agnès Nicole Moreau, en présence de nombreux témoins et encore de Louis Masson, maître des petites écoles de Saint-Port.

De 1739 à 1791 les Instituteurs des sont succédé assez rapidement; nous indiquerons sommairement les documents qui en font foi, en faisant cependant remarquer qu'aucun de ces documents ne fait partie des archives communales.

1742. 23 Septembre fut témoin d'une sépulture : Edmé Geslain, maître de l'école de Saint-Port.

1747. 17 Août. Sépulture de Jacques Coullon; témoin Augustin Jouëtte, maître de l'école.

Pendant plusieurs années, le sieur Jouëtte est continuellement témoin puis il s'écoule un laps de temps assez considérable sans qu'aucun acte en fasse mention; enfin il reparaît en 1753.

1759. Pierre de Bray, maître de l'école de Saint-Port est témoin de la sépulture d'un garçon de 10 à 12 ans «noyé et repesché par le jeune Pescheux de Boissise-la-Bertrand» La même année Louis le Coq succède à Pierre de Bray.

1764. «Sépulture de Jean Comin», concierge de Saint-Assise, en présence de plusieurs R.P des Carmes du Couvent de Melun, et de Louis Condu, maître de l'école de Saint-Port.

En 1769 paraît un nouveau maître : le sieur François Muzaton.

1771. Le sieur Garnier est témoin de la sépulture de Félicité Trainard.

1772. Un sieur Bronsard lui succède.

1775. Acte de baptême de Lecointre dressé par O'Brien, en présence de Pierre Longuet, instituteur. Ce dernier fit un assez long séjour comme maître à Saint-Port, et y établit même définitivement sa résidence après avoir quitté des fonctions en 1791.

Au sieur Longuet, succède Jean Baptiste Cadieu, recteur de l'école; (sépulture de Pierre Godard 1791)

1792. 19 Février. Acte d'inhumation de Françoise Delion; Guillet Etienne «recteur de l'école» est inscrit comme principal témoin.

1798. Extrait du registre des délibérations : «Il est délivré au citoyen Fidelle, Instituteur, une permission de port d'armes», émanée du Préfet de Seine-et-Marne, sous le N° 145 du registre de la Préfecture de Melun en date du 27 Nivôse, an IX.

Délibération du 7 Vendémiaire an X de la République : Le Conseil municipal appelé, par une lettre du Citoyen Préfet, à délibérer sur la fixation du traitement de l'Instituteur primaire, le Citoyen Louis Augustin Plessis, accorde audit citoyen, la somme de Cent soixante francs, tant pour indemnité de son logement que pour servir d'employé à la Mairie de ladite commune.

23 Prairial an XI : le sieur Plessis accepte pour l'an XII, les fonctions de percepteur de la Commune, avec remise de 0Fr05 par franc.

Par délibération en date du 15 mai 1806, le Conseil municipal, vu la démission du sieur Villeroy, Instituteur de la Commune, nomme le sieur Armand en ses lieu et place : la dite nomination n'aura son effet qu'après les renseignements nécessaire sur sa moralité.

1807. Acte de décès de Elisabeth Longpré : témoin Paul Michel Renardin.

1807, 1^{er} Mars. Les membres du Conseil municipal, réunis en assemblée, acceptent provisoirement pour Instituteur de la Commune de Saint-Port, le sieur Chrétient; mais il est spécifié que ses fonctions ne seront définitives que lorsque le Jury d'Instruction publique lui aura délivré les attestations de capacité nécessaires.

En 1815, Madame Veuve Burton, ancienne maîtresse de pension à Belleville, ruinée par l'occupation des troupes alliées, est autorisée à ouvrir une école de filles à Seine-Port; ne paraît pas réussir car en 1818, elle demande, par une lettre adressée au Maire, de vouloir bien lui accorder une indemnité de 72 francs, prix de son loyer, faute de quoi elle se verrait contrainte de quitter la Commune.

En 1817, Monsieur Ferrandot est nommé instituteur à Seine-Port et il reste entendu qu'aucune autre maison d'Instruction primaire ne pourra être ouverte. En 1820, ce même maître est proposé pour l'obtention d'une des médailles décernées par le roi.

Des essais d'enseignement mutuel eurent lieu à partir de 1820; à cet effet, des travaux assez importants furent exécutés dans les dépendances du presbytère, propriété communale (ancienne grange des dîmes) et le 22 Juin de la même année, l'Instituteur reçut une lettre de ses supérieurs lui demandant un échantillon de l'écriture des élèves pour juger de leurs progrès.

Jusqu'à cette époque, l'école était située rue des Pommiers; c'était une salle d'une effrayante humidité, n'ayant que deux ouvertures; ses dimensions étaient des plus exigus : 5 mètres de longueur, 4 mètres de largeur, la hauteur de plafond ne dépassait pas 2 mètres 50. Là étaient réunis garçons et filles, au nombre de quarante cinq ou cinquante. Cette maison disparut en 1884.

Le mobilier était des plus primitifs.

Voici d'ailleurs la description qu'en a faite un Instituteur à son arrivée à Seine-Port : La classe est meublée de sept tables avec leurs bancs si toutefois cela peut s'appeler tables et bancs; de tringles après lesquelles sont attachés les tableaux au nombre de neuf et d'un grand tableau sans cadre; la longueur de ces tables est de vingt deux pieds et la largeur de vingt pouces.

1825. A Monsieur Ferrandot succéda M. Charpentier qui remplit les fonctions d'Instituteur dans la Commune pendant quatre années. Habitant Seine-Port avant sa nomination, propriétaire assez aisé, M. Charpentier installa l'école dans propre maison, rue de Seine.

Dans le courant de cette même année 1825, M. le Préfet invitait le Maire d'informer la Direction de l'Enseignement mutuel que son intention était d'ajouter le dessin linéaire aux matières enseignées.

A M. Charpentier succéda en 1829 M. Cocquart.

1832. M. Bichoff remplace M. Cocquart.

En 1833, malgré les réclamations de l'Administration communale, un sieur Pierre ouvre une Institution secondaire à Seine-Port. Cette institution n'eut aucune réussite.

11 Août 1833. Le Conseil fixe ainsi qu'il suit pour l'année 1834 le traitement de l'Instituteur et la rétribution scolaire à payer pour chaque élève :

Traitement fixe de l'Instituteur y compris la rétribution pour l'éducation des enfants pauvres : 200 Frs.

Pour indemnité de logement : 100 Frs.

Rétribution des élèves :

Pour les enfants qui apprennent à lire 1Fr par mois. Pour ceux qui apprennent à lire et écrire : 1Fr50 et 2Fr50 enfin, pour les élèves qui apprennent à lire, écrire et compter.

3 Novembre 1834. La municipalité décide qu'un logement pour l'Instituteur sera construit à côté de la Salle de classe, attendu que le maître est logé à loyer ; que son habitation est très éloignée de la classe et qu'il est obligé de faire le chemin quatre fois par jour.

Par délibération du 4 Août 1836, le Conseil municipal déclare qu'il n'y a pas lieu de créer, vu le petit nombre d'habitants de la Commune, ainsi que le demandait M. le Préfet, une école primaire de filles.

1838. Autorisation est accordée par M. le Préfet à Mme Godin, née Delion, d'ouvrir un pensionnat après avoir subi un examen assez satisfaisant : cet établissement était situé dans les bâtiments de l'école actuelle des filles.

Les matières enseignées étaient : la lecture, l'écriture, l'arithmétique pratique et raisonnée, l'histoire ancienne et l'histoire moderne, la langue française, etc.

Deux heures chaque jour étaient consacrées aux ouvrages à l'aiguille.

Des leçons de musique, de dessin et de danse se donnaient dans l'établissement au gré des parents.

Peu de mois après, elle se vit contrainte, n'ayant pas observé les règlements en vigueur, de quitter la commune.

1840. Présentation de M. Hanat, Instituteur de Savigny le Temple, comme successeur de M. Bichoff, décédé à Paris. Le Conseil l'accepte à l'unanimité, après avis du Comité local composé du Maire, du curé desservant et d'un notable de la Commune.

A une séance du Conseil municipal, le Maire donne lecture d'une circulaire de M. le Préfet, laquelle recommande un taux uniforme pour la rétribution mensuelle, comme plus avantageux au progrès de l'Instruction primaire (1844).

L'assemblée, après en avoir délibéré décide que le taux serait ainsi fixé : 1Fr60 pour les écrivains et 1Fr50 pour les élèves qui n'écrivent pas. Ce taux fut appliqué à partir du 1^{er} Janvier 1845.

1843. Monsieur Douche, ancien maire de la Commune de Seine-Port, lègue à l'école primaire pour augmentation de traitement à l'Instituteur une inscription de rente 5% de 205 francs, pour l'Instruction d'enfants pauvres, garçons et filles choisis par le Conseil municipal qui en fixera aussi le nombre.

En 1852, Mlle Charpentier, après avoir rempli les formalités exigées, ouvre une école libre de filles. Cette création, en diminuant les élèves du sieur Hanat, diminue par cela même son traitement. Il se voit obligé de demander une augmentation de traitement : sa demande n'est point agréée.

1853. Quelques filles seulement fréquentant l'école mixte, M. Hanat renouvelle sa demande de 1852; après délibération, le Conseil vote un supplément de 250 francs.

Septembre 1854. Monsieur Charriou Dieudonné, nommé Instituteur de Seine-Port, à titre définitif, est installé en cette qualité par M. Moreau, maire.

A Monsieur Charriou succéda en Janvier 1857 Monsieur Chauveau qui occupa ce poste jusqu'en 1879, époque à laquelle des infirmités contractées dans l'exercice de ses fonctions le forcèrent de demander sa mise à la retraite.

En 1861 par délibération du premier Décembre, le Conseil municipal demande à Monsieur le Préfet de vouloir bien accorder à la commune l'autorisation d'ouvrir une école primaire de filles.

A la suite d'une nombreuse correspondance l'autorisation fut accordée; mais de généreux habitants de Seine-Port : M. M. le Prince de Beauvau, le général de Laverderie, le baron Stanley John, l'abbé Cheret et Mme Veuve Ruelle, offrirent à la commune un local pouvant servir à l'établissement d'une école de filles. En Décembre 1863 eut lieu l'installation d'une Institutrice congréganiste.

Un des fondateurs, M. de Laverderie, en mourant, légua à la Commune la part qu'il possédait dans cet établissement. Il est à présumer que dans un avenir plus ou moins rapproché, la Commune de Seine-Port sera seule propriétaire de la maison.

1866. Le Maire signale au Conseil l'utilité d'ouvrir dans la Commune, à l'exemple d'un grand nombre de localités, un cours d'adultes spécialement destiné aux jeunes gens; et afin que ce cours soit plus généralement accueilli, propose de voter une allocation, non seulement pour assurer les frais matériels du cours, mais encore pour rémunérer convenablement

l'Instituteur. Après délibération, le Conseil vote en faveur de l'Instituteur une somme de Cent cinquante francs. Ce cours existe toujours.

Par une décision en date du 24 Juillet 1871, le Conseil municipal établit la gratuité des écoles à partir du 1^{er} Janvier 1872, en assurant à l'Instituteur et à l'Institutrice un traitement fixe. Cette décision fut approuvée par les autorités compétentes.

En 1878, la salle de classe des garçons étant devenue insuffisantes par suite du nombre d'élèves, et d'ailleurs ne remplissant pas toutes les conditions de salubrité nécessaire, la Municipalité décida sa reconstruction. Aujourd'hui cette salle présente toutes les qualités hygiéniques désirables et le mobilier est aussi complet que possible.

En 1882, fut instituée dans l'école des garçons, avec le généreux concours de Madame Veuve Jobert, propriétaire à Seine-Port, la caisse d'épargne scolaire : la somme placée à ce jour dépasse 5760 francs; le nombre des livrets s'élève à 60.

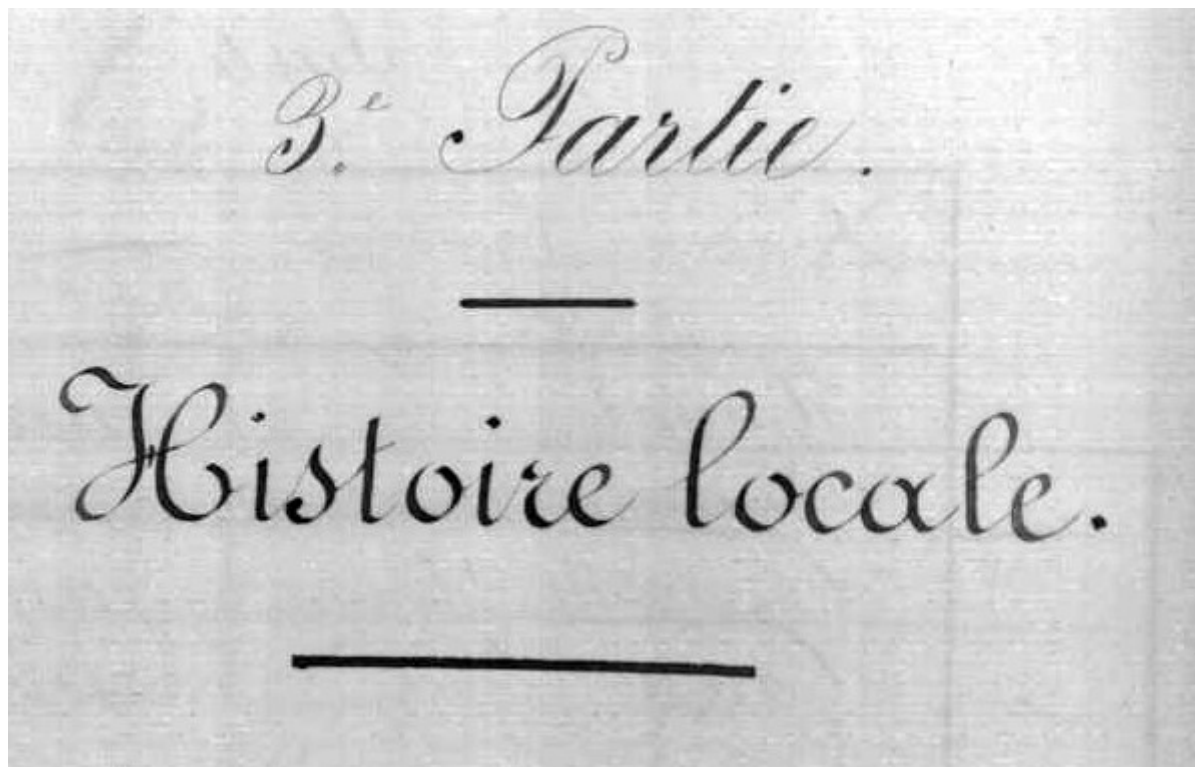
La même année, le Conseil municipal s'occupa, de concert avec l'Instituteur, de la formation d'un bataillon scolaire parmi les élèves de l'école : un portique fut établi, des agrès achetés et une somme importante fut dépensée pour l'achat de fusils.

Sous tous les rapports, cette institution est profitable aux élèves, et d'ailleurs dans les différents concours où ils ont assisté, les succès et les récompenses ne leur firent pas défaut.

Enfin, depuis le 1^{er} Janvier 1888, les fournitures scolaires sont données gratuitement aux élèves de la Commune. Une indemnité, en conséquence, est accordée à l'Instituteur et à l'Institutrice.

Liste des Instituteurs qui se sont succédé dans la Commune depuis 1738 à 1888.

Noms des Instituteurs	Date	
	de l'entrée	de la sortie
Masson Louis	1738	1742
Geslain Edme	1742	1747
Jouëtte Augustin	1747	1756
Pierre de Bray	1756	1759
Louis le Coq	1759	1764
Tondu Louis	1764	1769
Muzaton François	1769	1771
Garnier	1771	1772
Bronsard	1772	1775
Longuet Pierre	1775	1791
Cadieu Jean-Baptiste	1791	1792
Guillet Etienne	1792	1798
Fidelle	1798	1801
Plessis Louis Augustin	1801	1804
Villeroy	1804	1806
Armand	1806	1807
Renardier Paul	1807	1808
Chrétient	1808	1817
Ferrandot	1817	1825
Charpentier	1825	1829
Cocquart	1829	1832
Bichoff	1832	1840
Hanat	1840	1854
Charriou Dieudonné	1854	1857
Chauveau François	1857	1879
Ganne Louis	1879	



Seine-Port est un gracieux village des bords de la Seine. Son nom a souvent été mis en discussion : les uns le font venir de Sacer Portus en s'appuyant sur les citations de Sébastien Rouillard, l'historien de Melun; d'autres le font dériver de Sanus Portus; d'autres enfin, de ce que c'était «de temps immémorial, un passage sur la Seine pour aller «du costé du Gastinois.»

Au commencement du XIIème siècle des religieux fondèrent dans le pays un ermitage qu'ils mirent sous la protection de Saint-Acire ou Saint-Assise.

En 1145, cet ermitage fut transformé en abbaye, par Louis VII, et le nom de Seine-Port fut à cette époque, changé en celui de Saint-Port. Cette dénomination religieuse prévalut : ce ne fut qu'à la Révolution que l'on rendit au pays le nom de Seine-Port.

L'abbaye de Saint-Port reçut de grandes libéralités de Louis VII. Ce roi s'en déclara le fondateur et lui confirma tous les dons qui lui avaient été faits soit par lui soit par d'autres.

Quelques années plus tard, ayant appris que l'air de Saint-Assise était nuisible aux religieux, «sans doute à cause de quelques endroits stagnants de la Seine et de la position de leur maison trop près de l'eau» il leur conseilla de transporter leur abbaye dans un endroit appelé Barbeau, aussi sur le bord de la Seine, à trois lieues au-dessus de Melun et il leur donna lui-même la place pour s'y établir. Cette translation fut confirmée par une charte de ce roi en 1156. Dès lors il n'y eut plus à Saint-Assise qu'un prieuré qui resta sous la dépendance de la maison mère.

A cette époque, Saint-Port érigé en baronnie et en fiefs et arrière-fiefs appartenait à un assez grand nombre de prieurs; tels que ceux de Saint-Germain-les-Corbeil, dépendant de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, lequel possédait de toute ancienneté des cens à Saint-Port, Saint-Assise et sur le fief du moulin Pessard; de Saint-Jean, auquel le Curé de Saint-Port devait présenter chaque année à la Saint-Jean «un chapeau ou couronne de roses, comme redevance pour trois arpents de terre donnés à la cure.» Tous les droits de ce prieur furent plus tard incorporés à la baronnie.

1278. Le roi Philippe-le-Hardi défend aux usagers de mettre leurs bestiaux dans les bois de l'abbaye avant la cinquième feuille et interdit l'usage de cueillir un mai.

L'Abbaye possédait aussi à Saint-Port le moulin Paillard qui formait fief; on le nommait aussi le Petit-Saint-Port.

Jusqu'à la fin du seizième siècle, les religieux de Barbeau restèrent seigneurs de Saint-Assise.

Vers 1600, M. de Caumartin réunit la seigneurie de Saint-Assise à la baronnie de Saint-Port qu'il possédait et transféra au prieuré la demeure seigneuriale. Un château remplaça donc le prieuré; la chapelle fut conservée.

Principaux seigneurs de Saint-Port

1180 – Renaud 1^{er} de Saint-Port est le premier seigneur connu.

1225 – Guillaume 1^{er}, chevalier et Pierre, tous deux fils de Renaud réclament avec plusieurs habitants l'usage des différents chemins dans le bois de Beaulieu et s'opposent à la clôture de ce bois appartenant à l'abbaye. Leurs prétentions sont repoussées.

1242 – Jean 1^{er} vend à l'abbaye une pièce de terre située entre Saint-Assise et la Seine.

1249 – Pierre de Saint-Port servant de Robert, comte d'Artois, frère de Saint-Louis, fait son testament par lequel il lègue à l'église du Jard et aux curés de Saint-Port 100 livres pour son anniversaire.

1262 – Renaud II donne tout son bien à l'abbaye de Barbeau.

De 1262 à 1350, les Seigneurs de Saint-Port se succèdent assez rapidement.

1362 – Jean IV reçoit l'acte d'aveu, foi et hommage, pour le Moulin neuf, de Jean Saussebernard; son fils Jean V, dit Jeannot, lui succède et vend à Jean de Vaudetar, seigneur de Pouilly.

1 : Le fief de Bondoufle (bois de la Souche) et l'hôtel de Collemard.

2 : L'hôtel secondaire de Saint-Port avec le moulin Paillard.

3 : 108 arpents de terres et vignes dépendant dudit hôtel; etc...

La famille seigneuriale de Saint-Port cesse de paraître à cette époque.

De 1416 à 1467, la seigneurie de Saint-Port appartient à Isabeau de Mascadé, veuve de Jean de Nessant, valet de chambre du roi.

En 1468, Merlin de Cordebœuf, seigneur de Bonaigret en est possesseur, et elle passe vers 1560 dans la famille de l'Hospital, dont le petit fils, plus connu sous le nom de maréchal de Vitry, fut seigneur de Nandy.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, vers 1600, la seigneurie de Saint-Assise fut réunie à celle de Saint-Port par M. de Caumartin.

La veuve, Marie Miron, autorise l'établissement d'un port au bout de la rue de Seine; son fils Jacques Lefèvre de Caumartin lui succède, et, grâce à ses libéralités, l'église est agrandie et le clocher construit.

D'après une déclaration faite en 1669, par sa veuve, Geneviève de la Barre, au nom de ses enfants, Henry de Caumartin, conseiller aumônier du roi et Robert de Caumartin chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, héritiers de leur père, la baronnie de Saint-Port comprenait :

Hôtel avec grande basse cour servant de ferme, pressoir, colombier à pied, parc de 20 arpents clos de murs;

Fief de Vaudetar avec le Moulin Paillard;

Droit de banalité pour le four, lequel est en ruine et il n'en reste aucun vestige;

Item pour le pressoir et le moulin, le pressoir existe encore;

Droit de haute, moyenne et basse justice avec fourches patibulaires à 3 piliers dans le lieudit les Justices;

Droit de paturage pour les Uzelles, consistant en un demy boisseau de méteil pour feu.

Droit de bac pour passer hommes et chevaux sur la rivière de Seine, sans qu'il soit permis à aucune personne de passer ou tenir bateau passager entre Melun et Corbeil, sauf ceux établis;

Ce droit s'exerçait à Saint-Port, lieudit Les Tournelles, où il y avait l'Hôtel du Travers (aujourd'hui auberge du passeur), et à Saint-Assise où l'auberge dite «le Tournebride» a subsisté jusqu'à la construction du pont en 1861.

Le pilori seigneurial était à l'ouverture de la rue de Saint-Assise, sur le carrefour dit alors du Carcan.

Les Uzelles, devenu biens communaux à la Révolution par l'abolition des droits féodaux, ont été achetées en 1867 par le prince Marc de Beauvau.

En 1682, la seigneurie appartenait à Antoine de Benoist, conseiller secrétaire du roi.

1695. Jean de la Chapelle, receveur général des finances à La Rochelle fait l'acquisition de la baronnie de Saint-Port qui passe ensuite à Jean Baptiste Clucq, écuyer, conseiller du roi en tous ses conseils.

Il ajouta à ce domaine les seigneuries de Bréviande, Cesson, Saint-Leu, Savigny, Pouilly-le-Fort, Boissise-la-Bertrand.

1753. Jean Baptiste François de Montullé est parrain de la grosse cloche avec Mme de Montullé; la seconde eut pour parrain Etienne Michel Bouret, fermier général des finances, seigneur de Croix-Fontaine (ainsi appelée à cause d'une très belle source alimentant une fontaine surmontée d'une croix) et pour marraine Madame Preaudeau.

Bouret habitait alors la maison de Croix-Fontaine, petit fief avec chapelle, jardin et pressoir banal.

Les bâtiments actuels de Croix-Fontaine étaient autrefois des écuries fort somptueuses élevées par l'ordre du marquis de Brancas; elles étaient ornées de différents attributs de chasse. L'eau captivée par des robinets y abondait partout : le fourrage, par un ingénieux mécanisme, descendait dans les râteliers; l'avoine était versée dans les mangeoires par une main invisible.

En 1818, devant cette propriété s'est passé un évènement qui a laissé un douloureux souvenir dans l'âme des habitants de Seine-Port. Un tilbury attelé d'un cheval fougueux dans lequel le général d'artillerie Letellier venait de promener sa femme recula jusqu'au ravin qui borde le chemin. Le général n'eut pas le temps de retenir son cheval : sa femme, pour éviter une chute terrible se précipita à terre. L'infortunée ne fut relevée qu'horriblement blessée : elle avait les articulations de la jambe et du pied fracturées. Le désespoir de son mari fut inexprimable. Malgré les soins de M. Cretté médecin de Seine-Port, et de M. M. Larrey et Dupuyhen, appelés en toute hâte, l'amputation fut jugée nécessaire. Trois jours après Mme Letellier était morte. A huit jours de là, on rapportait à Seine-Port son mari mort : il avait mis fin à ses jours dans le bois de Boulogne.

Le général Letellier voulut qu'une même tombe le réunît à son épouse. On voit dans le cimetière de Seine-Port un mausolée en marbre de Venise sur lequel est gravée l'épithaphe suivante écrite dans le testament du général :

Letellier
Soldat à 19 ans.
Général à 28.
Mort à 35.
Adèle Letellier,
à 19 ans !
Pauvre amie !!!

Ce fut de la batterie que commandait le général Letellier, et sur son ordre, que partit le boulet qui blessa mortellement le général Moreau, devant Dresde, en 1813.

En 1755, Bouret fit construire le Pavillon du roi, il dépensa à cette construction des sommes énormes : son imprévoyance le conduisit à sa perte.

Marmontel y passait les belles saisons : il y composa plusieurs de ses contes.

En 1771, il y eut dans le pays une épidémie typhoïde : plusieurs personnes en moururent. Vers le même temps un garde de Saint-Assise fut assassiné par un habitant de Saint-Port; le coupable fut roué sur la place du village.

1773. La marquise de Montesson fait l'acquisition de la baronnie de Saint-Port et de la seigneurie de Saint-Assise, et épouse la même année le duc d'Orléans, petit-fils du régent et grand père du roi Louis Philippe.

Le duc d'Orléans mourut à Saint-Assise en 1785 et fut inhumé dans le sanctuaire de l'Église.

En 1775 le Pavillon du roi fut érigé en fief par Mme de Montesson en faveur de Bouret qui s'était ruiné par ses prodigalités de grand seigneur.

En 1787, Mme de Montesson ayant vendu la baronnie de Saint-Port au Comte de Provence (Louis XVIII), fit déposer le cœur du prince dans le caveau d'une chapelle nouvellement construite dans l'église par ses ordres et à ses frais, et dédiée à Saint-Louis.

En 1806, elle mourut à Paris; son corps fut inhumé dans le caveau du duc d'Orléans.

Madame de Montesson était la providence du pays : elle fit établir un marché fixé au jeudi et deux foires qui se tenaient les trois jours après la Pentecôte et les 17, 18 et 19 Septembre.

Les savants Laplace et Berthollet étaient les hôtes assidus de Saint-Assise.

Le dernier seigneur fut Sir Glosser de Wispengton qui vendit la propriété au Comte des Tillières.

Les propriétaires de Saint-Assise ont été depuis : M. Cazaux, le Comte de Pourtalès, Mme Manuel, le prince Charles de Beauvau, le prince Marc de Beauvau, son fils.

Le pavillon de Saint-Assise, près de la Seine, fut habité par Marchand, valet de chambre de Napoléon 1^{er} et par Alexandre Dumas fils, qui y a composé en 1855 l'affaire Clémenceau.

Du pavillon du roi construit par Bouret, il n'en reste plus que les caves. C'est actuellement la propriété de M. Cousté.

Avant 1789, Seine-Port était une paroisse du bailliage de Melun, et du diocèse de Sens. Compris en 1790 dans le canton de Boissise-la-Bertrand, il fait partie, depuis 1800, du canton nord de Melun.

1814. A la suite des batailles de Montereau et d'ailleurs, Seine-Port reçut des blessés que l'on faisait descendre par eau. D'Avril à Septembre, on eut à loger et nourrir successivement des détachements d'environ 200 hommes de cavalerie russe et cosaque et d'infanterie polonaise. On faisait chaque semaine une collecte dans toutes les maisons pour la nourriture.

Il n'y eut pas d'occupation militaire en 1815. Le montant des réquisitions s'éleva à 10494 francs.

En 1840, M. Douche, ancien maire de Seine-Port, donna à la Commune une horloge; elle fut place au clocher de l'église.

1861. Construction du pont de Saint-Assise destiné à remplacer le bac. Un droit de passage fut perçu jusqu'en 1882.

Pendant la désastreuse guerre de 1870-1871, plus de deux cents habitants de toute classe émigrèrent à Paris, en provisoire et jusqu'en Angleterre.

Le 14 Septembre 1870, on fit sauter dix mètres environ du pont de Saint-Assise, il fut provisoirement réparé en 1871 (Janvier) par les Bavaois.

Le 21 Septembre, trois cents cuirassiers bavaois allant au siège de Paris prirent le gîte et la nourriture à Seine-Port : c'est le seul passage de troupes que l'on eut à supporter pendant la guerre.

Les réquisitions de toutes natures s'élevèrent à 5000Frs, dont la commune fut indemnisée plus tard.

Du 15 Mars au 10 Septembre 1871, le pays fut occupé par deux cents Bavaois. C'est la garde du pont de Saint-Assise qui valut à Seine-Port cette occupation de six mois.

En 1753, on comptait dans la commune 68 feux; aujourd'hui il en existe 253.

Les contributions qui n'étaient que de 12000Frs en 1834 s'élèvent en 1888 à 25000Frs.

En 1885, une Mairie, avec logement de l'Instituteur, fut construite sur l'emplacement un immeuble donné à la Commune par M. Trainard, ancien adjoint de Seine-Port.

L'architecture de cette Mairie est assez originale.

Jusqu'à cette époque la salle du Conseil se trouvait dans une des dépendances du presbytère, propriété communale.

En 1782, les maisons d'une certaine importance étaient peu nombreuses à Seine-Port; les maisons construites depuis l'ont été surtout sur les terrains cédés par Mme de Montesson.

Parmi les premières on peut citer :

Maison Cornu, qu'habitait en 1834 M. Percheron, ancien secrétaire du prince de Polignac.

Maison Villemessant : propriétaire actuel, M. Trillot, capitaine de Vaisseau. L'avocat Romez l'avait achetée pour Robespierre qui n'a pas eu le temps d'en jouir.

Maison Legrand, dont la propriétaire était en 1812 Mme Brissot, veuve du Conventionnel.

Maisons Banié, Moreau Jobert.

Parmi les secondes :

Maison Ruelle qui appartenait en 1800 à Ledru Rollin, père.

Maison Ballard, propriété de M. le Général de la Verderie.

Maison Déjazet, du nom de la mère de l'illustre actrice; son tombeau se trouve dans le cimetière de la Commune.

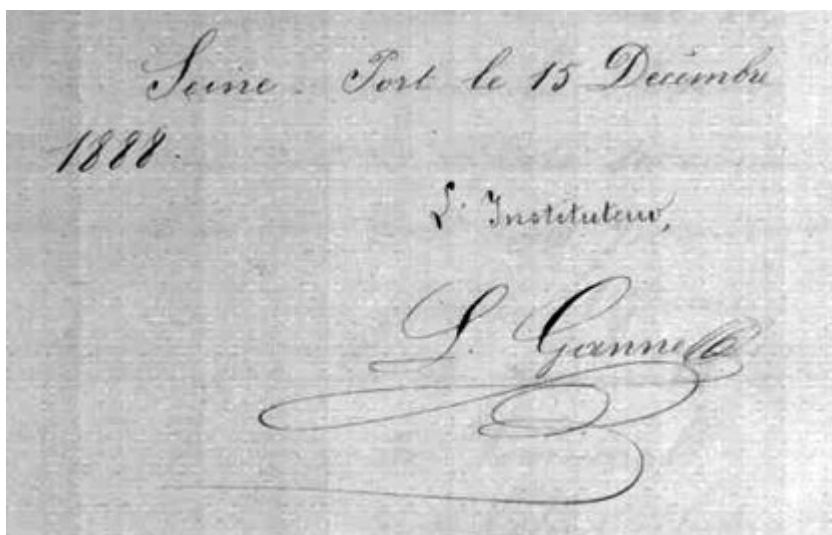
En 1830, cette maison appartenait au célèbre sculpteur Bosio.

Maison Legouvé, construite vers 1800 dans une portion du domaine du Pavillon Bouret.

Maisons Anceau, ancien châtel seigneurial; Juillerat, ancien hôtel seigneurial secondaire; Bassinger, etc

Notabilités ayant habité ou habitant Seine-Port

- 1830 Bosio, sculpteur.
- 1840 Jules Janin, homme de lettres.
Bordèse, compositeur de musique.
De Solms, consul général du Wurtemberg.
- 1847 Pelletan, publiciste.
Victorien Sardou, auteur dramatique.
- 1851 Choppart, vice-amiral.
- 1853 Bozerian, député.
- 1855 Déjazet, actrice.
- 1860 Famille Geoffroy St Hilaire.
- 1862 Martinet, graveur.
- 1868 Villemessant, publiciste, fondateur du journal «Le Figaro».
- 1871 Marinoni, Ingénieur construction.
Legouvé, membre de l'Académie française.
Paladilhe, compositeur de musique.



*Seine-Port le 15 Décembre
1888.*

V. Instituteur,

J. Gannet